



Association Réseau-Cétacés

Concours de photos

Du 24 mai au 30 septembre 2013

L'Association Réseau-Cétacés organise un concours de photos, à partir du 24 mai jusqu'au 30 septembre 2013 inclus, sur le thème des cétacés (baleines, dauphins, marsouins et cachalots)

Site Web : <http://www.reseaucetaces.fr/>

Règlement du Concours :

Article 1 : Objet du concours

L'Association Réseau-Cétacés organise un concours de photos ouvert à toute personne majeure.

Ce concours est gratuit.

Objectifs :

Obtenir des photos amatrices ou professionnelles pour :

- illustrer le calendrier Réseau-Cétacés 2013
- illustrer un livre (projet en cours d'étude) et des brochures de sensibilisation édités par Réseau-Cétacés
- illustrer le site de Réseau-Cétacés

La vente du calendrier et du livre réalisés permettra de :

- de sensibiliser le public à la protection des cétacés
- de financer les actions de Réseau-Cétacés

Article 2 : Thème du concours

Les clichés proposés devront traiter des thèmes suivants, au choix : cétacé libre, cétacé captif, cétacé échoué.

Article 3 : Modalités de participation

Adresser vos clichés (3 maximum) à concours@reseaucetaces.org

Retourner la présente fiche d'inscription, dûment régularisée (paraphes sur chaque page et signature en dernière page), à Réseau-Cétacés, BP 23 - 92122 Montrouge Cedex – France ou par mail à concours@reseaucetaces.org si vous pouvez la scanner.

Chaque cliché devra être un travail original en 300 DPI. Chaque participant pourra présenter 3 clichés maximum.

Article 4 : Envoi des photos

La date limite d'envoi des clichés est fixée au 30 septembre 2013, à minuit. L'envoi des photos se fait exclusivement par mail.

Article 5 : Sélection et résultats du concours

Un jury composé des représentants de l'équipe organisatrice de Réseau-Cétacés, se réunira en octobre 2013 afin de sélectionner les lauréats.

COMPOSITION DU JURY :

Représentants de l'association Réseau-Cétacés :

- Sandra Guyomard, Présidente

- Sophie Guillet, Secrétaire

Le jury, souverain dans ses décisions, décidera du classement des 4 plus clichés jugés les plus intéressants, par ordre de préférence.

En cas d'ex-æquo, le jury délibérera afin de départager les vainqueurs.

Les résultats seront annoncés officiellement le 15 octobre 2013.

Ils seront communiqués par mail adressé aux gagnants ainsi que sur le site web de l'association : <http://www.reseaucetaces.fr/>

Les lots devront être acceptés tels quels et ne pourront être changés ou remboursés. En cas de désistement d'un des gagnants le suivant sur la liste se verra attribuer le prix. Les lots sont nominatifs et ne peuvent être attribués à une autre personne que celle sélectionnée.

Article 6 : Les prix

Chaque participant sera récompensé par l'envoi d'un fond d'écran à l'effigie des cétacés.

4 clichés sélectionnés par le Jury seront récompensés de la manière suivante :

- **1^{er} prix : une sortie en famille (2 adultes, 2 enfants de moins de 15 ans)** avec l'association Al Lark, au départ de Cancale (35) + une **adhésion *Megaptera*** pour l'année 2014 + le **calendrier RC 2014**.

- **2^{ème} prix : un bon d'achat d'une valeur de 30 € à valoir sur la Boutique Réseau-Cétacés** + une **adhésion *Megaptera*** pour l'année 2014 + le **calendrier RC 2014**.

- **3^{ème} prix : un bon d'achat d'une valeur de 15 € à valoir sur la Boutique Réseau-Cétacés** + une **adhésion *Megaptera*** pour l'année 2014 + le **calendrier RC 2014**.

- **4^{ème} prix : une adhésion *Megaptera*** pour l'année 2014 + le **calendrier RC 2014**.

Outre les photos primées, une seconde délibération se fera afin de sélectionner des clichés à utiliser selon les conditions définies à l'article 1. Les auteurs sélectionnés seront récompensés par une adhésion *Megaptera* pour l'année 2014. Pour chaque utilisation, le nom de de l'auteur sera mentionné.

Informations complémentaires sur l'adhésion *Megaptera* :

<http://www.reseaucetaces.fr/articles/14.aspx>

Article 7 : Dépôt

Le règlement est publié par annonce en ligne sur le site internet de l'Association Réseau-Cétacés. Le règlement est adressé gratuitement à toute personne en faisant la demande écrite par mail, avant la date de clôture du jeu concours à l'Association Réseau-Cétacés.

Web : <http://www.reseaucetaces.fr/>

Article 8 : Droits d'auteur et droits d'image

Les clichés réalisés par les participants ne feront en aucun cas l'objet de versements de droits d'auteur et de diffusion par Réseau-Cétacés. Les participants s'engagent à une renonciation des droits financiers sur les recettes et à une autorisation de leur publication vis-à-vis de Réseau-Cétacés. Sans cette autorisation, le participant sera écarté du concours.

L'Association Réseau-Cétacés s'engage à respecter les droits moraux des auteurs. Chaque candidat renonce à ses droits patrimoniaux sur son cliché, l'association Réseau-Cétacés s'engageant à exploiter les photos uniquement dans les termes définis par le concours (voir l'article 1). Les droits cédés comprennent notamment le droit de reproduction, le droit de représentation, le droit d'arrangement, le droit d'adaptation.

Article 9 : Divers

Les gagnants ne pourront considérer leurs lots comme définitivement acquis qu'après un courriel officiel de l'association Réseau-Cétacés.

La participation à ce concours implique pleinement l'acceptation du présent règlement.

L'Association Réseau-Cétacés organisatrice de ce concours ne saurait être tenue responsable si pour des raisons indépendantes de sa volonté, cas fortuit où force majeure, le concours était totalement reporté ou annulé.

Elle se réserve le droit de modifier, de prolonger ou d'annuler le présent concours sans que sa responsabilité soit engagée.

FICHE D'INSCRIPTION

Nom et prénom du participant :.....

Je certifie être majeur en cochant la case ci-après:

Adresse :.....

Code Postal :.....

Téléphone :.....

E mail :.....

Merci d'indiquer ci-dessous dans quelles conditions le(s) cliché(s) a/ont été pris (lieu, date, espèce et toute information que vous jugerez utile de nous donner) :

Je déclare posséder les droits des images confiées à l'organisateur du concours et avoir pris connaissance du règlement du concours et en accepter tous les termes.

Fait à..... Le.....

Signature :

Important : merci d'apposer vos initiales sur chaque page du présent règlement. Si vous pouvez scanner le document dûment régularisé, vous pouvez nous le renvoyer par mail sinon, merci de nous l'adresser par courrier postal.

Réseau-Cétacés – BP 23 - 92122 Montrouge Cedex - France

www.reseaucetaces.fr

concours@reseaucetaces.org